

Fiche n°5

Verdissement des villes avec les citoyens

Ce que vous retrouverez dans cette fiche

- 1 Les enjeux sanitaires et environnementaux des îlots de chaleur urbains;
- 2 Une stratégie de lutte contre les îlots de chaleur : le verdissement du territoire;
- 3 Des mesures règlementaires favorables au verdissement par les citoyens;
- 4 Des exemples inspirants.

Les Petits Frères, la grande famille des personnes âgées seules.
La Boutique des Petits Frères, rue Gilford, Montréal, juillet 2009. Crédit : CEUM

L'urbanisation entraîne une forte augmentation des surfaces bétonnées ou asphaltées qui, en été, constituent de véritables « îlots de chaleur ». La température peut y être de plus de 10 °C supérieure à celle des zones rurales environnantes. Des problèmes de santé graves peuvent en découler. Pour atténuer les effets néfastes des îlots de chaleur, verdir la ville se révèle une stratégie très efficace. Du balcon fleuri au grand parc municipal, les espaces à investir prennent toutes sortes de formes. Les citoyens sont avides de contribuer au verdissement de leur milieu de vie et la réglementation municipale peut servir de levier à leurs actions. C'est bon pour la santé physique et mentale, l'environnement et les liens sociaux. Alors, mettons tous les mains à la terre!

Réseau
Quartiers
verts



Active
Neighbourhoods
Canada



Sustainable Calgary



toronto centre for
active transportation

Le financement de ce projet a été rendu possible grâce à une contribution de l'Agence de la santé publique du Canada.

Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement celles de l'Agence de la santé publique du Canada.

Verdir la ville : pour la santé, l'environnement et le plaisir!

En ville, les surfaces minérales recouvertes d'asphalte ou de béton sont nombreuses : toits et murs des bâtiments, rues, stationnements, etc. Ces surfaces ont une forte capacité d'absorption de la chaleur, ce qui peut hausser considérablement la température ambiante et provoquer des problèmes environnementaux et de santé.

Il est possible d'atténuer ces impacts en verdissant les espaces minéralisés. Semer des plantes grimpantes le long d'un mur, remplacer des surfaces bétonnées par un potager et aménager un toit vert sur un bâtiment sont toutes des façons de contribuer au verdissement de la ville. Des études démontrent qu'en plus d'améliorer la santé physique, la verdure, c'est aussi excellent pour le moral!

De plus en plus de citoyens souhaitent passer à l'action et les municipalités peuvent soutenir leurs efforts en adoptant une réglementation qui facilite leur engagement. L'adoption de programmes municipaux et la publication d'outils d'information peuvent compléter la réglementation.

Les îlots de chaleur urbains : quand il fait chaud à en être malade

La température ambiante dans une ville peut atteindre jusqu'à 12 °C de plus que celle des régions environnantes moins urbanisées. Un tel écart s'observe particulièrement dans les endroits fortement asphaltés ou bétonnés qui absorbent une grande quantité de chaleur : centre-ville, zone industrielle ou commerciale, grand stationnement, voie majeure de circulation, etc. Ces zones forment ainsi des « îlots de chaleur urbains » où la température peut devenir problématique, et entraîne des conséquences néfastes sur la santé des individus et sur l'environnement^{1,2}.

Les effets de la chaleur accablante sur la santé sont nombreux : stress thermique pour les travailleurs, accroissement des risques et aggravation des symptômes de maladies chroniques (troubles respiratoires, cardiovasculaires, neurologiques et rénaux, diabète), inconfort, faiblesse, coup de chaleur, déshydratation, etc., et ce, particulièrement pour les populations vulnérables telles que les aînés. En période de grande chaleur, on observe aussi une formation accrue du smog, ce qui peut aggraver les problèmes cardiaques ou pulmonaires. L'air intérieur des logements est également affecté puisque la chaleur contribue à la multiplication des acariens, des moisissures et des bactéries.

La présence d'îlots de chaleur fait augmenter les besoins en réfrigération et en climatisation. La demande en énergie augmente alors considérablement, ce qui peut accroître la quantité d'émissions de gaz à effet de serre, selon la source d'énergie utilisée. Les îlots de chaleur font également augmenter la consommation d'eau potable (piscines, jeux d'eau, arrosage des plantes, etc.).

Réduire les îlots de chaleur urbains par le verdissement

Accroître le couvert végétal du territoire urbain est l'une des stratégies les plus efficaces pour lutter contre les îlots de chaleur. Le « verdissement » urbain peut prendre plusieurs formes et s'adapter à une multitude de configurations de l'espace. Ainsi, balcon, mur, toit, cour avant ou arrière, avancée de trottoir, stationnement, lot vacant, friche industrielle, etc., peuvent tous devenir des sites verdoyants qui contribuent à améliorer la santé et l'environnement en milieu urbain. L'agriculture urbaine est aussi une forme de verdissement.

Avec, d'une part, la prise de conscience de l'impact de l'environnement sur la santé et, d'autre part, le réchauffement du climat, de plus en plus de municipalités canadiennes mettent en place des mesures de verdissement sur le domaine public (arbres sur rue, places publiques, parcs, terrains municipaux, etc.). Toutefois, les citoyens contribuent aussi largement au verdissement de leur milieu de vie. Les municipalités peuvent soutenir ces efforts en adoptant des règlements et des programmes qui offrent des leviers à l'action citoyenne.

Définitions

Verdissement : Tout effort de végétalisation du territoire, soit la plantation d'arbres, d'arbustes, de plantes grimpantes, de fleurs, de plantes potagères, de gazon, etc., qui vise à améliorer la qualité de l'environnement, les bénéfices économiques ou la valeur esthétique du paysage urbain³.

Agriculture urbaine : culture de plantes comestibles et élevage d'animaux (poules, abeilles, pisciculture, etc.) en milieu urbain en vue de la consommation personnelle ou de la vente de proximité, mais également de l'intégration sociale ou de l'éducation relative à l'environnement. Elle est pratiquée sur des surfaces de taille variée, allant du pot sur le balcon aux fermes urbaines, en passant par le potager résidentiel, le jardin collectif ou le jardin communautaire^{4,5}.

Quand la réglementation invite les citoyens à passer à l'action⁶

Une municipalité utilise la réglementation municipale et d'urbanisme pour autoriser et encadrer le verdissement du domaine public par les citoyens, et peut mettre en place des programmes soutenant les initiatives citoyennes en verdissement. Voici quelques mesures possibles :

- Autoriser et soutenir le verdissement des ruelles : adopter une procédure et émettre des consignes claires à l'intention des citoyens;
- Autoriser et soutenir la plantation de végétaux ornementaux ou potagers dans les fosses de plantation d'arbres ou sur les avancées de trottoir : adopter une procédure et émettre des consignes claires à l'intention des citoyens;
- Réduire ou supprimer les frais d'obtention du permis d'occupation de l'espace public pour des activités de verdissement;
- Autoriser l'occupation des terrains dont elle est propriétaire et qui sont propices à l'agriculture urbaine.

Une municipalité peut également mettre à contribution le domaine privé en autorisant certaines pratiques et en établissant des normes d'aménagement :

- Autoriser les potagers en cour avant;
- Exiger une superficie minimale végétalisée sur le terrain des résidences, des industries et des commerces;
- Exiger la plantation d'un minimum d'arbres lors de la délivrance d'un permis de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment;
- Exiger le remplacement des arbres abattus, morts ou endommagés;
- Établir un plafond et réduire les exigences minimales quant au nombre et à la largeur des cases de stationnement en fonction de l'usage;
- Exiger le verdissement et le recours à des matériaux de revêtement à faible taux d'absorption de la chaleur dans les stationnements;
- Pour les nouvelles constructions ou lors de la réfection du toit, exiger l'aménagement d'un toit vert ou réfléchissant;
- Autoriser l'utilisation temporaire de certains espaces vacants pour le verdissement et l'agriculture urbaine.

Mesures complémentaires

- Programmes municipaux de jardins communautaires et de soutien aux jardins collectifs.
- Programmes incitatifs pour l'implantation de toits verts sur les bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels.
- Programmes incitatifs pour verdir les secteurs d'emploi et partenariats avec les entreprises.
- Partenariats pour verdir et rendre accessibles les cours d'école.
- Campagne de sensibilisation au verdissement des façades et des cours, et concours d'embellissement.
- Programme « Une naissance, un arbre ».

Dans tous les cas, il est important de faciliter l'accès à l'information pour les citoyens, de faire la promotion des programmes incitatifs et de mettre à la disponibilité des citoyens des outils d'éducation. Voici trois guides réalisés par le Centre d'écologie urbaine de Montréal qui peuvent être utiles pour verdir les villes. (voir bas de la page)

Bénéfices du verdissement

Éduquer par le contact avec la nature

AMÉLIORER LA RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

Bonifier l'esthétisme d'un lieu

AMÉLIORER LA SANTÉ MENTALE

Lutter contre les îlots de chaleur

RÉDUIRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

BRISER L'ISOLEMENT

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

INCITER À LA MARCHÉ EN LA RENDANT PLUS AGRÉABLE ET CONFORTABLE

Guides produits par le Centre d'écologie urbaine de Montréal

- Les plantes grimpantes : une solution rafraîchissante
- Planter un jardin en bacs sur les toits : guide pour les milieux institutionnel et commercial
- Aménager des îlots de fraîcheur et améliorer les espaces de vie : guide pour les gestionnaires d'habitation

Disponibles sur notre site internet

Des exemples inspirants

Les ruelles vertes de Rosemont - La Petite-Patrie, Montréal

L'arrondissement a frappé l'imaginaire en réalisant, en 2013, 20 nouvelles ruelles vertes, portant leur nombre à 65 dans tout le territoire (Rosemont - LaPetite-Patrie, 2014). C'est la SODER (Société de développement environnemental de Rosemont), l'organisme ayant le financement écoquartier, qui aide les citoyens dans leurs démarches de verdissement.

Éléments d'intérêt :

- L'accent est mis ici sur les résidents riverains, et non les propriétaires; en cas de différends avec des commerces, cette approche semblerait donner plus de poids aux résidents;
- Aucun tarif n'est applicable à l'occupation du domaine public dans une ruelle verte autorisée par le directeur des travaux publics (art. 55 du Règlement sur les tarifs);
- Les permis sont aussi délivrés sans frais;
- Travaux d'excavation par l'arrondissement : moins de complications et de coûts pour le projet;
- Exigences d'appui plus modestes qui rendent les projets plus facilement réalisables.



Ruelle Marconi, Petite-Patrie, Montréal
Crédit : CEUM

Favoriser l'agriculture urbaine à Edmonton par le zonage

En février 2016, le conseil municipal de la Ville d'Edmonton a approuvé un changement réglementaire de zonage pour permettre une plus vaste gamme d'activités reliées à l'agriculture urbaine et à la production locale de nourriture sur son territoire⁷. On y trouve notamment des amendements au zonage qui intègrent trois nouvelles classes d'occupation du sol, soit les fermes urbaines extérieures, les fermes urbaines intérieures et les jardins urbains. Ces nouvelles classes d'utilisation du sol permettent donc officiellement d'instituer une place à part entière pour l'agriculture urbaine à l'intérieur de la réglementation municipale, et ce, en distinguant ces activités de celles qui leur sont reliées (agriculture conventionnelle, serres, pépinières et centres de jardinage). Ces trois classes d'occupation du sol sont alors permises dans certaines zones résidentielles et les fermes urbaines sont autorisées dans les zones commerciales comme les centres commerciaux⁸.

Transforme ta ville, un appel de projets citoyens pour des interventions en verdissement et en agriculture urbaine

Le CEUM, dans le cadre de l'initiative *Des villes pour tous*, a lancé deux éditions du projet Transforme ta ville. Il s'agit d'une invitation lancée aux citoyens à transformer la ville à l'échelle locale. Les projets citoyens retenus donnent lieu à des interventions dans l'espace public par des petits groupes de citoyens (minimum trois) et sont soutenus financièrement pour un maximum de 500 \$. Une grande quantité de projets citoyens en sont de verdissement et d'agriculture urbaine.



Le jardin de la grande tortue, Montréal. Crédit : CEUM

BOÎTE À OUTILS



<http://www.ecologieurbaine.net/fr/transformer-sa-ville>

GUIDE SUR L'URBANISME PARTICIPATIF



http://ecologieurbaine.net/documents/boutique/CEUM_guide_urbanisme_participatif_2015.pdf

SOURCES

- 1 Centre d'écologie urbaine de Montréal (2013). Aménager des îlots de fraîcheur et améliorer les espaces de vie. Guide pour les gestionnaires d'habitation.
- 2 Giguère, Méliissa (2009). Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains. Revue de littérature, Institut national de santé publique du Québec.
- 3 Sorensen, Mark (1997). Good Practices for Urban Greening. Inter-American Development Bank, Social Programs and Sustainable Development Department, Environment Division.
- 4 AgricultureMontreal.com (N.d.). L'agriculture urbaine, qu'est-ce que ça mange? En ligne : www.agriculturemontreal.com/l-agriculture-urbaine-qu-est-ce-que-ca-mange-.
- 5 Maison de l'Agriculture Urbaine (N.d.). Définition. En ligne : www.maisonagricultureurbaine.com/l-agriculture-urbaine/definition/.
- 6 Chabot, Catherine (2014). La réglementation municipale et le verdissement. Guide d'application pour les arrondissements centraux de Montréal. Rapport produit dans le cadre d'un stage au Centre d'écologie urbaine de Montréal. Non publié.
- 7 The City of Edmonton. En ligne : http://www.edmonton.ca/city_government/urban_planning_and_design/urban-agriculture.aspx; http://www.edmonton.ca/city_government/urban_planning_and_design/food-and-urban-agriculture.aspx; [http://webdocs.edmonton.ca/zoningbylaw/ZoningBylaw/Part2/Commercial/320_\(CSC\)_Shopping_Centre_Zon.htm](http://webdocs.edmonton.ca/zoningbylaw/ZoningBylaw/Part2/Commercial/320_(CSC)_Shopping_Centre_Zon.htm).
- 8 (CSC) Shopping Centre Zone, Edmonton Zoning Bylaw 12800, amendement réglementaire 17527).